

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2015
COMPTE RENDU**

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le Mercredi 16 Septembre 2015, se sont réunis en Salle du Conseil Municipal **Xavier PIDOUX DE LA MADUERE** sise au 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge de leur séance le Mardi 22 Septembre 2015 sous la présidence de M. Robin REDA, Maire (*séance ouverte à 20 h 38*).

Présents : M. REDA, Mme GUINOT-MICHELET, M. PERRIMOND, M. SAINT-PIERRE, Mme POMMEREAU, Mme FALGUIERES, Mme HURIEZ, Mme MOUREY, Mme BAUSTIER, M. MOREAU, Mme ERFAN, Mme CATULESCO, M. NASSE, Mme ROZENBERG, Mme BOURG, M. RIONDET, M. GOMEZ, M. MONTEIRO, M. DEZETTER, M. JADOT, Mme CLERC, M. CHAUFOUR (Présent à partir de la délibération n°3 « Fusion des Centres Hospitaliers de Longjumeau et de Juvisy-sur-Orge »), M. SALVI, M. GONNOT.

Absents représentés : M. GODRON représenté par M. SAINT-PIERRE, Mme GUIBLIN représentée par Mme POMMEREAU, M. PERROT représenté par Mme ROZENBERG, M. LEFFRAY représenté par M. REDA, Mme MARIE représentée par Mme FALGUIERES, Mme MOUTTE représentée par M. GONNOT.

Absents non représentés : M. CARBRIAND, Mme SYLLA, Mme BENAILLI.

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	24
Votants	30

- Secrétaire de séance : - *Bénédicte HURIEZ* -

Points divers

M. Le Maire après avoir procédé à l'appel des présents,

Demande le retrait de la délibération :

- Désignation des représentants élus du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale suite à la démission d'un membre.

Et l'inscription à l'ordre du jour de la motion.

Le Conseil Municipal décide de retirer la délibération susvisée et d'inscrire à l'ordre du jour la motion.

- a) Le Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 1^{er} septembre 2015 est approuvé à l'**unanimité**.
- b) Le Conseil Municipal **prend acte** des décisions prises par le Maire (du 17 Juillet 2015 au 7 septembre 2015) en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Objet	Montant € (TTC)
Convention avec l'Association "Initiatives et Changement" pour l'organisation de la journée de formation des élus du Conseil Municipal des Enfants du mandat 2015/2016	350,00
Cession du véhicule 462CTR91 à SMACL Assurances	1 500,00
Marché n° 2015/013 J « location longue durée de véhicules neufs pour les services communaux »	Maxi 125 000,00

Convention entre la Ville et l'A.E.C.F.T. pour la mise à disposition du complexe sportif Jules Ladoumègue, sis rue Jules Ferry à Juvisy-sur-Orge, du vendredi 25 septembre au dimanche 27 septembre 2015	-
Convention pour la mise à disposition de locaux et salles municipales	-
Convention de mise à disposition de locaux du Bâtiment Ducastel, sis 1 rue de l'Observatoire à Juvisy-sur-Orge	-
Convention de prise en charge de deux maquilleuses stagiaires de l'Ecole ITM dans le cadre de la manifestation "Journée des Associations" du dimanche 13 septembre 2015	150,00

Direction Générale des Services

- 1) Désignation d'un membre au sein de la commission permanente n° 2 « Travaux, Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie » suite à la démission d'un Conseiller Municipal :
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

ACCEPTE la démission de M. Etienne CHAUFOR à la Commissions n° 2 « Travaux, Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie »,

DIT que Mme Sylvie CLERC est élue au sein de la Commissions n° 2 « Travaux, Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie » en qualité de membre de l'opposition.

- 2) Fusion des Centres Hospitaliers de Longjumeau et de Juvisy-sur-Orge :
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE (25 voix POUR, 4 ABSTENTIONS et 1 CONTRE) :

EMET un avis favorable à la fusion entre les Centres Hospitaliers de Longjumeau et de Juvisy-sur-Orge,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

- 3) Autorisation du transfert des activités postales chez les commerçants :
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE (25 voix POUR et 5 ABSTENTIONS) :

AUTORISE le transfert des activités postales chez les commerçants.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

Service Finances, Contrôle de Gestion et Prospective

- 4) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Conférence Médicale, soigner à Juvisy-sur-Orge » :
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE (29 voix POUR et 1 ABSTENTION) :

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement exceptionnelle à l'association loi 1901 « Conférence Médicale - soigner à Juvisy-sur-Orge » de 27 000.00 €.

APPROUVE la convention annuelle d'objectifs avec l'Association « Conférence Médicale-soigner à Juvisy ».

AUTORISE le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'Association « Conférence Médicale-soigner à Juvisy » et tous documents afférents.

DIT que la subvention de fonctionnement exceptionnelle sera inscrite au budget 2015.

Convention entre la Ville et l'A.E.C.F.T. pour la mise à disposition du complexe sportif Jules Ladoumègue, sis rue Jules Ferry à Juvisy-sur-Orge, du vendredi 25 septembre au dimanche 27 septembre 2015	-
Convention pour la mise à disposition de locaux et salles municipales	-
Convention de mise à disposition de locaux du Bâtiment Ducastel, sis 1 rue de l'Observatoire à Juvisy-sur-Orge	-
Convention de prise en charge de deux maquilleuses stagiaires de l'Ecole ITM dans le cadre de la manifestation "Journée des Associations" du dimanche 13 septembre 2015	150,00

Direction Générale des Services

- 1) Désignation d'un membre au sein de la commission permanente n° 2 « Travaux, Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie » suite à la démission d'un Conseiller Municipal :
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

ACCEPTE la démission de M. Etienne CHAUFOUR à la Commissions n° 2 « Travaux, Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie »,

DIT que Mme Sylvie CLERC est élue au sein de la Commissions n° 2 « Travaux, Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie » en qualité de membre de l'opposition.

- 2) Fusion des Centres Hospitaliers de Longjumeau et de Juvisy-sur-Orge :
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE (25 voix POUR, 4 ABSTENTIONS et 1 CONTRE) :

EMET un avis favorable à la fusion entre les Centres Hospitaliers de Longjumeau et de Juvisy-sur-Orge,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

- 3) Autorisation du transfert des activités postales chez les commerçants :
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE (25 voix POUR et 5 ABSTENTIONS) :

AUTORISE le transfert des activités postales chez les commerçants.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

Service Finances, Contrôle de Gestion et Prospective

- 4) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Conférence Médicale, soigner à Juvisy-sur-Orge » :
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE (29 voix POUR et 1 ABSTENTION) :

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement exceptionnelle à l'association loi 1901 « Conférence Médicale - soigner à Juvisy-sur-Orge » de 27 000.00 €.

APPROUVE la convention annuelle d'objectifs avec l'Association « Conférence Médicale-soigner à Juvisy ».

AUTORISE le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'Association « Conférence Médicale-soigner à Juvisy » et tous documents afférents.

DIT que la subvention de fonctionnement exceptionnelle sera inscrite au budget 2015.

Service Ressources Humaines, Juridique et Modernisation de l'Action Publique

5) Modification n° 2 du tableau des effectifs :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

DECIDE,

D'approuver la création de postes au tableau des effectifs dans les conditions suivantes :

Pour les agents non titulaires :

- 1 poste permanent d'attaché principal territorial à temps complet

Filière : Administrative

Cadre d'emplois : Attaché principal territorial

Grade : Attaché principal territorial

- Ancien effectif : 2

- Nouvel effectif : 3 Réussite examen professionnel

- 2 postes permanents d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe territorial à temps complet

Filière : Médico-Sociale

Cadre d'emplois : Auxiliaire de puériculture

Grade : Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe

- Ancien effectif : 5

- Nouvel effectif : 7 Avancement de grade

- 4 postes permanents d'agent de maîtrise territorial à temps complet

Filière : Technique

Cadre d'emplois : Agent de maîtrise

Grade : Agent de maîtrise

- Ancien effectif : 9

- Nouvel effectif : 13 Avancement de grade

Pour les agents non titulaires :

- 1 poste d'attaché non titulaire à temps complet

Filière : Administrative

Cadre d'emplois : Attaché

Grade : Attaché

- Ancien effectif : 2

- Nouvel effectif : 3 Recrutement chef de projet éducatif et jeunesse

- 1 surveillant des points école

- Ancien effectif : 2

- Nouvel effectif : 3

D'approuver la suppression de postes au tableau des effectifs dans les conditions suivantes :

- 1 poste permanent d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet

Filière : Administrative

Cadre d'emplois : Adjoint administratif

Grade : Adjoint administratif de 2^{ème} classe territorial

- Ancien effectif : 1 - Nouvel effectif : 0

- 1 poste permanent d'agent territorial spécialisé des écoles de 2^{ème} classe à temps complet

Filière : Médico-Sociale

Cadre d'emplois : Agent territorial spécialisé des écoles

Grade : Agent territorial spécialisé des écoles de 2^{ème} classe
- Ancien effectif : 1 - Nouvel effectif : 0

- 3 postes permanents d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet

Filière : Technique

Cadre d'emplois : Adjoint Technique

Grade : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe territorial

- Ancien effectif : 9 - Nouvel effectif : 6

- 2 postes permanents d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet

Filière : Technique

Cadre d'emplois : Adjoint Technique

Grade : Adjoint technique de 2^{ème} classe territorial

- Ancien effectif : 82 - Nouvel effectif : 79

- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants non titulaire :

Filière : Médico-Sociale

Cadre d'emploi Educateur de jeunes enfants

Grade : Educateur de jeunes enfants

- Ancien effectif : 1 - Nouvel effectif : 0

- 1 poste de technicien non titulaire :

Filière : Technique

Cadre d'emploi Technicien

Grade : Technicien

- Ancien effectif : 1 - Nouvel effectif : 0

D'arrêter le nombre de postes figurant désormais au tableau des effectifs :

	Postes ouverts	Postes pourvus	Equivalents temps plein
Effectifs permanents	284	238	231.4
Effectifs non permanents	61	40	26.6

DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget de la Commune : Chapitre 012.

DIT que cette délibération prend effet dès réception en sous-préfecture et affichage en mairie.

6) Signature d'un protocole d'accord transactionnel entre la ville de Juvisy-sur-Orge et un agent communal :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE (25 voix POUR et 5 ABSTENTIONS) :

APPROUVE les termes du protocole d'accord transactionnel entre la ville de Juvisy-sur-Orge et l'agent communal.

AUTORISE le Maire à signer ce protocole d'accord transactionnel, les actes y afférents et en assurer l'exécution.

DECIDE de verser la somme de 5 000 euros à l'agent au titre du versement d'une indemnité réparant le préjudice subi du fait de l'arrêté déclaré irrégulier. Cette somme sera imputée sur le chapitre 012, nature 64111.

7) Fixation du taux de vacation des photographes et pigistes :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE (25 voix POUR et 5 ABSTENTIONS) :

FIXE le taux horaire de vacation des photographes à 50 euros nets.

Grade : Agent territorial spécialisé des écoles de 2^{ème} classe
- Ancien effectif : 1 - Nouvel effectif : 0

- 3 postes permanents d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet

Filière : Technique

Cadre d'emplois : Adjoint Technique

Grade : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe territorial

- Ancien effectif : 9 - Nouvel effectif : 6

- 2 postes permanents d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet

Filière : Technique

Cadre d'emplois : Adjoint Technique

Grade : Adjoint technique de 2^{ème} classe territorial

- Ancien effectif : 82 - Nouvel effectif : 79

- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants non titulaire :

Filière : Médico-Sociale

Cadre d'emploi Educateur de jeunes enfants

Grade : Educateur de jeunes enfants

- Ancien effectif : 1 - Nouvel effectif : 0

- 1 poste de technicien non titulaire :

Filière : Technique

Cadre d'emploi Technicien

Grade : Technicien

- Ancien effectif : 1 - Nouvel effectif : 0

D'arrêter le nombre de postes figurant désormais au tableau des effectifs :

	Postes ouverts	Postes pourvus	Equivalents temps plein
Effectifs permanents	284	238	231.4
Effectifs non permanents	61	40	26.6

DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget de la Commune : Chapitre 012.

DIT que cette délibération prend effet dès réception en sous-préfecture et affichage en mairie.

6) Signature d'un protocole d'accord transactionnel entre la ville de Juvisy-sur-Orge et un agent communal :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE (25 voix POUR et 5 ABSTENTIONS) :

APPROUVE les termes du protocole d'accord transactionnel entre la ville de Juvisy-sur-Orge et l'agent communal.

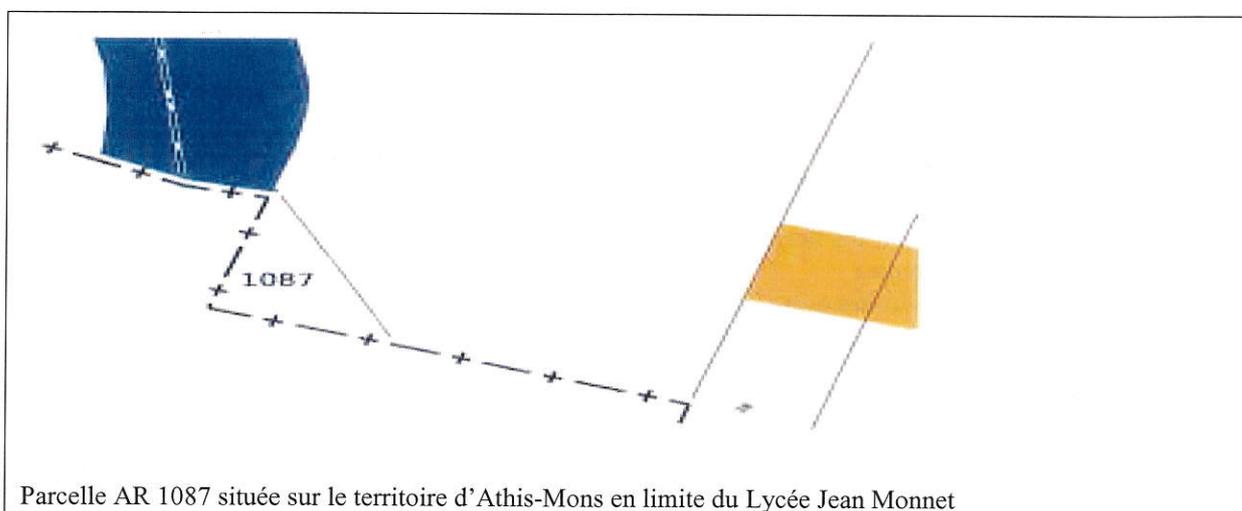
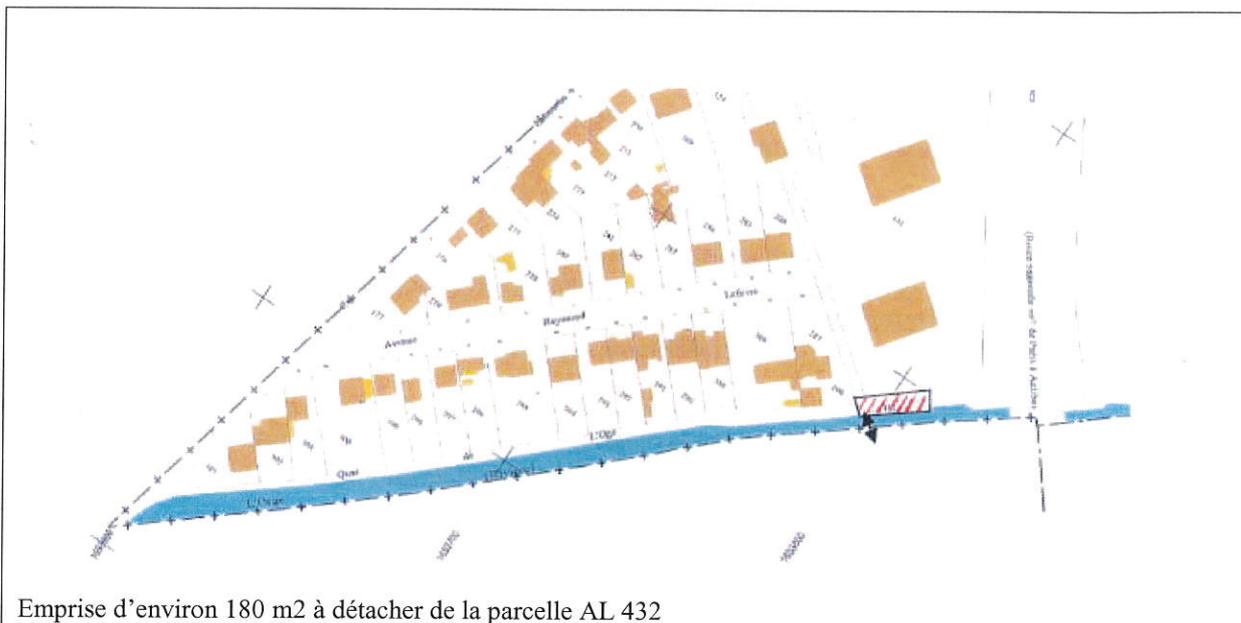
AUTORISE le Maire à signer ce protocole d'accord transactionnel, les actes y afférents et en assurer l'exécution.

DECIDE de verser la somme de 5 000 euros à l'agent au titre du versement d'une indemnité réparant le préjudice subi du fait de l'arrêté déclaré irrégulier. Cette somme sera imputée sur le chapitre 012, nature 64111.

7) Fixation du taux de vacation des photographes et pigistes :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE (25 voix POUR et 5 ABSTENTIONS) :

FIXE le taux horaire de vacation des photographes à 50 euros nets.



Services Techniques

10) Handicap - Accessibilité - Engagement dans l'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville de Juvisy sur Orge :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE (29 voix POUR et 1 ABSTENTION) :

APPROUVE l'Agenda d'Accessibilité Programmée par la Ville de Juvisy-sur-Orge ;

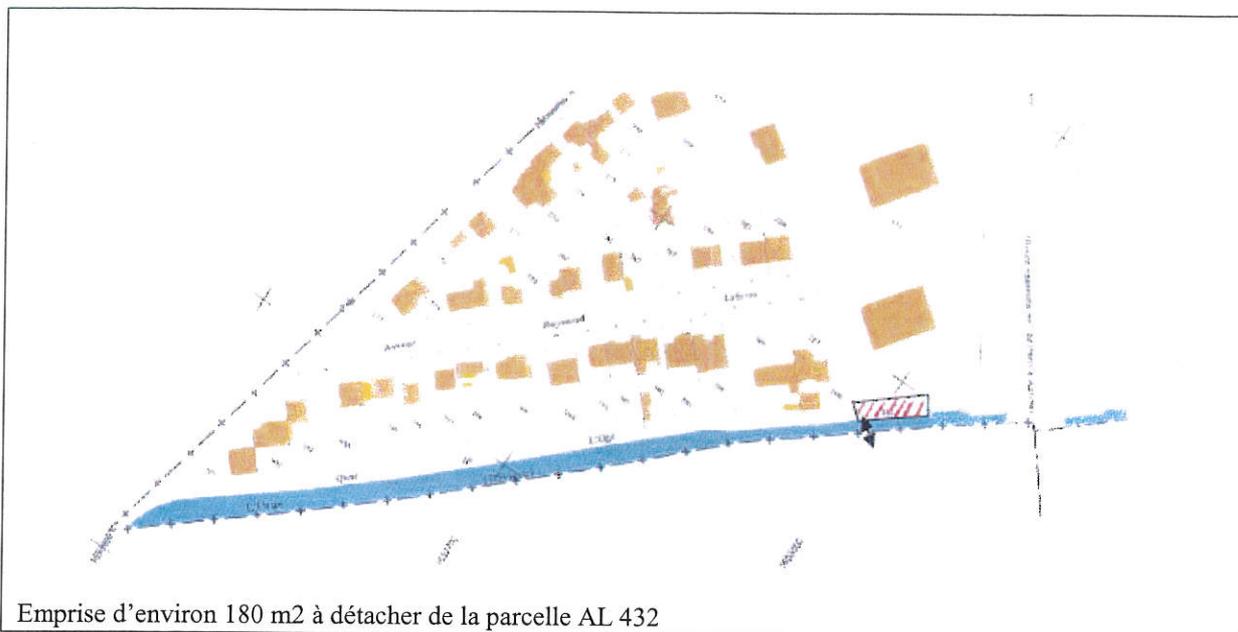
DECIDE la mise en œuvre de cet agenda d'accessibilité programmée ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document pour la mise en œuvre de ces actions.

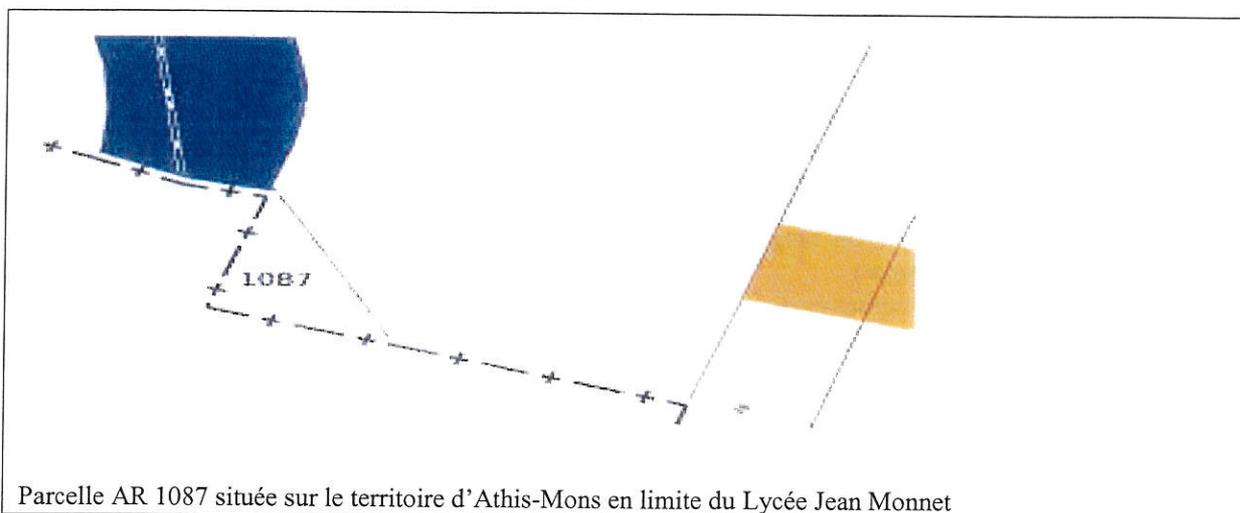
11) Saisine pour avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - Délégation donnée au Maire pour la durée du mandat :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

DELEGUE à Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, la charge de saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux, pour avis, avant tout projet de délégation de service public, de création de régie dotée de l'autonomie financière ou de partenariat, tel que prévu à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Emprise d'environ 180 m2 à détacher de la parcelle AL 432



Parcelle AR 1087 située sur le territoire d'Athis-Mons en limite du Lycée Jean Monnet

Services Techniques

10) Handicap - Accessibilité - Engagement dans l'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville de Juvisy sur Orge :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE (29 voix POUR et 1 ABSTENTION) :

APPROUVE l'Agenda d'Accessibilité Programmée par la Ville de Juvisy-sur-Orge ;

DECIDE la mise en œuvre de cet agenda d'accessibilité programmée ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document pour la mise en œuvre de ces actions.

11) Saisine pour avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - Délégation donnée au Maire pour la durée du mandat :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

DELEGUE à Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, la charge de saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux, pour avis, avant tout projet de délégation de service public, de création de régie dotée de l'autonomie financière ou de partenariat, tel que prévu à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Service Tranquillité Publique – Médiation et Police Municipale

12) Signature de la Convention Communale de Coordination entre la Police Municipale et les Forces de Sécurité de l'Etat :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE (25 voix POUR, 1 ABSTENTION et 4 CONTRE) :

AUTORISE le Maire à signer la convention communale de coordination entre la police municipale de Juvisy-sur-Orge et des forces de sécurité de l'Etat.

13) Motion

Il est proposé un amendement à la motion présentée au conseil Municipal du 22 septembre 2015 comme suit :

CONSIDERANT que les conflits qui sévissent depuis plusieurs années en Irak et en Syrie ont entraîné de nombreux phénomènes migratoires qui se sont accentués ces derniers mois pour aboutir à une véritable crise des réfugiés, telle que nous la connaissons aujourd'hui,

CONSIDERANT que longtemps impuissante à parler d'une même voix, l'Europe s'apprête enfin à prendre des mesures communes et responsables en faveur des réfugiés et de la réforme du droit d'asile,

CONSIDERANT que la très grande détresse de ces familles réfugiées qui n'hésitent pas à prendre tous les risques pour leur vie et celle de leurs enfants en quittant leurs pays en guerre dans des conditions extrêmes suscite à juste titre l'indignation croissante de nos administrés qui s'organisent pour témoigner leur soutien aux réfugiés et leur volonté d'agir concrètement,

CONSIDERANT que face à l'ampleur de la crise et à l'urgence humanitaire, il est de notre responsabilité d'élus locaux de réagir et de permettre aux collectivités de jouer pleinement leur rôle aux côtés des associations d'aides aux réfugiés, des acteurs publics et privés dont le travail et l'engagement doivent être encouragés et salués. Notre responsabilité est de répondre présents et de mobiliser l'ensemble des acteurs.

CONSIDERANT que la France a toujours constitué une terre d'accueil pour les hommes, les femmes et les enfants qui cherchent à échapper aux crises et aux guerres qui secouent leurs pays d'origine,

CONSIDERANT qu'il nous semble urgent que chaque commune s'engage désormais sans délai, par une action coordonnée et responsable, en faveur de l'accueil de familles, sans distinction d'origine ou de religion et dans de bonnes conditions de logement et de scolarisation,

CONSIDERANT que comme l'ont annoncés le Président de la République François Hollande et la chancelière allemande, Angela Merkel, et dans le cadre de l'espace Schengen, la nouvelle politique européenne d'accueil des réfugiés doit désormais pouvoir trouver une traduction concrète dans la mobilisation des Maires Républicains quels que soient leurs convictions ou appartenances politiques,

CONSIDERANT que lors de la réunion des Maires du 12 septembre dernier, le Ministre de l'intérieur a détaillé les moyens pouvant être mis en œuvre par les villes pour faciliter l'accueil des réfugiés, qu'il s'agisse de recenser et encourager les initiatives locales permettant d'offrir un accompagnement complémentaire de celui organisé par l'État, de mettre à disposition des bâtiments pour créer des lieux d'hébergements, ou mettre à disposition des logements vacants pour l'accueil des bénéficiaires d'une protection accordée par la France.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE (20 voix POUR, 6 ABSTENTIONS et 4 CONTRE) :

S'ENGAGE à hauteur des possibilités d'accueil et des moyens alloués par l'Etat dans le réseau des villes solidaires et à proposer des solutions d'hébergement pour les demandeurs d'asile, à les accompagner pour faciliter leur arrivée et leur intégration sur le territoire notamment par la scolarisation des enfants,

Dit que dans l'attente du retour de la paix et pour assurer des conditions de vie dignes aux réfugiés, il paraît indispensable que l'accueil pérenne ne se concentre pas dans une seule région et que chaque territoire y prenne sa part. Il appartient à l'État d'allouer les moyens nécessaires aux communes dans la durée mais aussi de soutenir les initiatives associatives et individuelles de solidarité qui sont réelles et qui existent.



La séance est levée à 22h55.



Le Maire

Robin REDA

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE (20 voix POUR, 6 ABSTENTIONS et 4 CONTRE) :

S'ENGAGE à hauteur des possibilités d'accueil et des moyens alloués par l'Etat dans le réseau des villes solidaires et à proposer des solutions d'hébergement pour les demandeurs d'asile, à les accompagner pour faciliter leur arrivée et leur intégration sur le territoire notamment par la scolarisation des enfants,

Dit que dans l'attente du retour de la paix et pour assurer des conditions de vie dignes aux réfugiés, il paraît indispensable que l'accueil pérenne ne se concentre pas dans une seule région et que chaque territoire y prenne sa part. Il appartient à l'État d'allouer les moyens nécessaires aux communes dans la durée mais aussi de soutenir les initiatives associatives et individuelles de solidarité qui sont réelles et qui existent.



La séance est levée à 22h55.



Le Maire

Robin REDA

